

SAINT-MARCEL
Réunion du Conseil Municipal du 30 Septembre 2019 à 20 h 30

COMPTE - RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 septembre 2019, sous la présidence de M. Raymond BURDIN, Maire, et a étudié les différents dossiers.

Le procès-verbal de la séance du 08 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

Décision modificative – Budget Principal n°2 → Le Conseil Municipal a décidé de modifier certaines inscriptions du budget Principal.

Produits irrécouvrables → Le Conseil Municipal a décidé de décharger le Receveur Municipal de sa responsabilité dans le recouvrement de titres de recettes et a reconnu, comme irrécouvrable le montant de 106,95 € (Budget Principal).

Constructions de trois salles de classes – Modification du plan de financement → Suite à la phase Avant-Projet Définitif, l'enveloppe financière des travaux estimée à hauteur de 550 000€ HT doit être modifiée à hauteur de 575 000€ HT. Par conséquent, le Conseil Municipal a accepté le nouveau plan de financement.

Renouvellement du contrat de la carte achat public → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat de renouvellement de la carte achat public avec la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté.

Tarifs complémentaires – Service des Sports → Le Conseil Municipal a fixé les tarifs pour le stage découverte à 12,00 € pour la journée (de 6h ou plus) et à 6,00 € pour la demi-journée (de moins de 6h).

TRAVAUX COMMUNAUX

ZAC des Fontaines – Installation éclairage public (1^{ère} tranche) - SYDESL → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la commande relative à la réalisation des travaux d'installation d'éclairage public de la ZAC des Fontaines (1^{ère} tranche) auprès du SYDESL, pour un montant estimé à 44 763,63 euros HT, arrondi à 44 800 euros HT.

Pose de prises des guirlandes électriques - SYDESL → Le Conseil Municipal a accepté que le projet des travaux électriques nécessaires pour la mise en place des guirlandes de Noël soit réalisé par le SYDESL, il s'est prononcé favorablement sur le plan de financement et a accepté le versement de la participation communale fixée à 2 577.38 € HT.

INTERCOMMUNALITE

Le Grand Chalon – Débat Projet d'Aménagement et de Développement Durables → Le Conseil Municipal a procédé au débat relatif aux orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

ADMINISTRATION GENERALE

Avenant – Charte " Réseau ViF" de la ville de Chalon-sur-Saône → Le Conseil Municipal a approuvé le principe de la participation financière de la ville de Saint-Marcel au coût RH du Réseau ViF sur les deux postes de coordinatrices et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la charte du Réseau ViF.

Convention constitutive d'un groupement de commandes VILLE/CCAS → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la ville de Saint-Marcel et le Centre Communal d'Action Sociale et a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Convention classe section Handball – Collège Vivant Denon → Considérant que la ville met à disposition les installations sportives (COSEC et vestiaires), le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec le Collège Vivant Denon, et le club de Handball de Saint-Marcel.

Convention de mise à disposition du DOJO → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la mise à disposition du Dojo au Comité Départemental de Judo Ju Jitsu de Saône-et-Loire et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux communaux.

Dénomination du DOJO → Le Conseil Municipal a décidé de dénommer l'équipement municipal " Dojo Cécile NOWAK", judoka féminine au palmarès mondial et olympique.

HABITAT - LOGEMENT

Projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 → Le Conseil Municipal a décidé d'émettre un avis favorable sur le contenu du projet de PLH 2020-2025 élaboré par le Grand Chalons, de mobiliser aux côtés du Grand Chalons et des acteurs et partenaires de l'habitat, au regard des compétences qui sont propres à la commune, les moyens d'action nécessaires à la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020- 2025.

BIENS COMMUNAUX

Urbanisme - Z.A.C. des Fontaines – Vente à particuliers → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la vente d'une parcelle de terrain cadastrée section G n°693, située dans la ZAC des Fontaines, d'une superficie totale de 464 m², au prix de 89.81 € le m², soit 41 671,84 €.

Vente de parcelles de terrains - SAFER → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la vente des parcelles communales situées aux lieux dits "Au Champ du Four", "Au Praron" et "A la Fosse", pour une superficie totale de 35 202 m², pour la somme de 5 000,00 €.

AFFAIRES SCOLAIRES

Convention – Participation aux frais de fonctionnement de l'antenne RASED → Le Conseil Municipal a approuvé la convention relative à la participation aux frais de fonctionnement de l'antenne RASED de Chalons Nord et notamment les dépenses d'investissement liées à l'achat de la valise de tests psychométriques.

SERVICE CULTURE

Action de sensibilisation au handicap 2019 - Convention Le Grand Chalons → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec le Grand Chalons la convention qui fixe les engagements de la Ville de Saint-Marcel et du Grand Chalons ainsi que les modalités de mise en œuvre du partenariat pour la représentation du spectacle théâtral « Samuel » qui aura lieu le vendredi 8 novembre 2019.

PERSONNEL COMMUNAL

Recrutement d'un agent contractuel → Le Conseil Municipal a décidé de recruter un agent contractuel en qualité d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à raison de 35 heures hebdomadaires

Modalités de comptabilisation des heures effectuées durant les séjours → Le Conseil Municipal a décidé que les heures effectuées par les agents durant les séjours soient comptabilisées comme suit :

- Une journée de séjour comptera pour 12 heures de travail effectif,
- Une nuitée comptera pour 2 heures de travail effectif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.